

MODULE 1 AQSA/AESA

Concevoir et conduire des projets d'activités en prenant en compte les caractéristiques singulières et les besoins des personnes en situation de handicap mental ou psychique ainsi que leur environnement



21 HEURES - 3 JOURS



MODULE COMMUN À TOUTES LES DISCIPLINES SPORTIVES

PRÉ-REQUIS ET PUBLIC VISÉ

- Être titulaire d'un diplôme professionnel d'encadrement de discipline(s) sportive(s) ouvrant des prérogatives auprès de tout public (BPJEPS APT compris) ;
- Être bénévole au sein d'une association sportive (seule une attestation de présence sera délivrée).

OBJECTIFS

- Interroger ses représentations du handicap mental ou psychique ;
- Identifier les caractéristiques singulières des personnes relevant de la délégation de la F.F.S.A ;
- Connaître la F.F.S.A et ses finalités, comprendre son organisation ;
- Identifier les structures relevant du champ de l'action sociale, médico-sociale et de la santé mentale accueillant ces personnes, ainsi que leurs missions pour engager des projets de partenariat ;
- Interroger ses conceptions éducatives pour permettre à ces personnes d'apprendre et de développer une réelle autonomie ;
- Choisir des démarches d'intervention les sollicitant pour agir, en partant de leurs besoins singuliers et du sens qu'ils peuvent donner à ce qui leur est proposé tout en assurant leur sécurité (physique, psychique, affective).

CONTENUS

- Notions de handicap, déficiences, maladie ;
- Les déficiences intellectuelles : origines, évolutions, conséquences dans la pratique ;
- Les troubles psychiques : angoisse, souffrance psychique, pathologies, prendre soin ;
- Méthodologie de l'intervention et du projet auprès des personnes en situation de handicap mental ou psychique – prendre en compte les besoins, notion de sujet, dimension éthique de la responsabilité, place de l'intervenant, place du pratiquant ;
- La FFSA : organisation, objectifs, secteurs de pratique, réglementation sportive, conventions avec les autres fédérations ;
- Le secteur spécialisé : caractéristiques, objectifs, organisation, missions ;
- Représentations du handicap et intervention éducative ;
- Classification des activités à partir des processus sollicités (cognitifs, psychiques) ;
- Les démarches pédagogiques, identification, réflexions sur leur choix pour permettre au sujet d'être acteur de ses apprentissages ;
- Animation et analyse de séquences pédagogiques auprès de personnes en situation de handicap mental ou psychique ;
- La sécurité des pratiquants en sport adapté, éthique et responsabilité.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

- Apports théoriques et pratiques articulés autour de la rencontre d'un public en situation de handicap, de l'analyse d'expériences vécues ;
- Attestation de présence et de fin de formation.

MODULE 2 AQSA/AESA

Intervention pédagogique (animer ou entraîner) - option par discipline sportive



21 HEURES - 3 JOURS



MODULE CENTRÉ SUR UNE DISCIPLINE SPORTIVE



EN PARTENARIAT AVEC LES CSN DES DISCIPLINES SPORTIVES FFSA

PRÉ-REQUIS ET PUBLIC VISÉ

- Être titulaire d'un diplôme professionnel d'encadrement de la discipline sportive visée par la formation et ouvrant des prérogatives auprès de tout public ;
- Être bénévole au sein d'une association sportive (seule une attestation de présence sera délivrée) ;
- Avoir participé au module 1.

OBJECTIFS

- Concevoir son intervention pour permettre aux personnes déficientes intellectuelles ou en souffrance psychique de donner du sens aux propositions et de progresser ;
- Analyser la logique de l'activité et les processus en jeu (cognitifs, psychiques) pour mettre en œuvre des situations permettant au sujet de s'engager et d'apprendre ;
- Concevoir l'activité dans une perspective de loisir ou de compétition ;
- Choisir des démarches d'intervention prenant en compte les singularités du pratiquant ;
- Concevoir, conduire et évaluer un projet prenant en compte la singularité et les besoins du pratiquant ;
- Elaborer des outils d'observation et d'évaluation ;
- Prendre en compte les attentes du pratiquant et celles des partenaires ;
- Développer des projets avec les instances du sport adapté localement.

CONTENUS

- Le projet en relation avec les objectifs de l'institution et/ou l'association, les partenariats et leur contractualisation ;
- Analyse de l'activité : logique de l'activité, processus en jeu en particulier dans les dimensions cognitive et psychique : quelles ressources le sujet peut-il mobiliser ? Quelles conséquences au niveau des propositions pédagogiques ?
- Référentiel des niveaux d'évolution d'un sujet dans l'activité, pour évaluer, choisir des objectifs et des démarches pédagogiques ;
- Quelles attentes au regard du sujet et de ses besoins singuliers ? ;
- L'engagement du sujet dans sa pratique : démarches d'intervention, les places, la sécurité, les régulations ;
- Organisation des compétitions dans la discipline au sein de la FFSA ou de la fédération délégataire (réglementation spécifique) ;
- Séances pédagogiques d'accès à la pratique, d'entraînement et/ou de perfectionnement auprès de personnes en situation de handicap mental ou psychique : préparation, animation, observation, évaluation ;
- Place du sujet en situation de handicap mental ou psychique, dynamique de groupe dans un contexte d'inclusion ;
- Préparation du module 3 – stage en situation et certification.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

- Analyse des acquis à partir de l'animation et de l'observation de séances pédagogiques ;
- Attestation de présence et fin de formation.

MODULE 2 APT AQSA/AESA

Conception, conduite et évaluation de projets en activités physiques pour tous (APT)



35 HEURES - 5 JOURS



MODULE CENTRÉ SUR LES ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS



SOUS LA RESPONSABILITÉ DE TRANS'FORMATION

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire d'un diplôme professionnel d'encadrement ouvrant des prérogatives auprès de tout public dans le champ de l'APT (BEES APT, BPJEPS APT, DEUST STAPS, DEUG STAPS (L2), Licence STAPS éducation et motricité, licence professionnelle STAPS, CQP ALS) ;
- Avoir participé au module 1.

OBJECTIFS

- Situer ses responsabilités dans la mise en œuvre de projets en APT auprès de personnes en situation de handicap mental ou psychique ;
- Réinterroger ses représentations et ses connaissances sur les caractéristiques singulières des publics relevant de la délégation de la FFSA : personnes en situation de handicap mental ou psychique ;
- Interroger ses conceptions éducatives et sa pratique pour permettre à ces personnes de s'engager à partir du sens qu'elles donnent à ce qui leur est proposé ;
- Concevoir, conduire et évaluer un projet prenant en compte la singularité et les besoins du pratiquant
- Choisir des supports d'activités en partant d'une analyse des caractéristiques et des besoins singuliers des pratiquants afin que les contraintes (cognitives, psycho-affectives, motrices) puissent être « supportées » par chacun d'entre eux ;
- Rencontrer l'autre, instaurer une relation, choisir des démarches pédagogiques favorisant l'engagement et les apprentissages de chacun des pratiquants ;
- Mettre en œuvre des séances en APT en préservant l'intégrité psychique et physique des pratiquants ;
- Évaluer les progrès des personnes et analyser la portée de ses interventions ;
- Permettre à chacun de s'inscrire dans le groupe tout en prenant en compte les singularités ;
- Identifier les différents partenaires des projets (personne, FFSA, famille, institution spécialisée, école ...) pour comprendre les enjeux et élaborer sa pratique.

CONTENUS

- Le champ de l'APT et l'intervention auprès de personnes en situation de handicap mental ou psychique ;
- Place du jeu dans les propositions d'activités en APT ;
- Choix des supports d'activités en fonction des processus cognitifs et psychiques sur lesquels les sujets peuvent s'appuyer ;
- La relation pédagogique, quelle place occuper en tant qu'intervenant pour que l'autre soit en mesure d'être acteur de son engagement et de ses apprentissages ;
- Ethique et responsabilité ;
- Séances pédagogiques dans les trois domaines de l'APT auprès de personnes en situation de handicap mental ou psychique : préparation, animation, observation, évaluation.
- Place du sujet en situation de handicap mental ou psychique, dynamique de groupe dans un contexte d'inclusion
- Préparation du module 3 – stage en situation et certification

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

- Analyse des acquis à partir de la conception, l'animation et l'évaluation de séances en APT ;
- Attestation de présence et fin de formation.

MODULE 3 AQSA/ AESA

Stage pédagogique en situation – 1 cycle de 8 à 10 séances réparties dans le temps



20 HEURES MINIMUM (30 HEURES POUR LA MENTION APT) ⁽¹⁾



STAGE PRATIQUE SUR LA CONDUITE D'UN PROJET D'ENTRAÎNEMENT OU D'ANIMATION

PRÉ-REQUIS

- Avoir participé aux modules 1 et 2 ;
- Le stage doit être en lien avec la discipline sportive du stagiaire ou le domaine de l'APT

COMPÉTENCES ATTENDUS

- Réinvestir les compétences et connaissances élaborées durant les modules ;
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet (cycle) dans la discipline sportive ou en APT en partant des besoins singuliers des personnes accueillies dans l'activité dans une optique de progression ;
- Évaluer la portée de son intervention, les progrès des pratiquants afin de les communiquer aux personnes qui en ont la responsabilité (professionnels de structures spécialisées, responsables d'association sportive, parents, ...)

CHOIX DU LIEU DE STAGE

- Le stagiaire choisit la structure dans laquelle il souhaite faire valider son stage, de préférence :
 - Celle dans laquelle il intervient habituellement (hors établissement médico-social ou de santé mentale)
 - Par défaut dans une association sportive affiliée à la FFSA ou dans une association affiliée à la fédération délégataire de la discipline.

VALIDATION

La validation s'effectuera suite à une certification pédagogique portant sur l'animation d'une séance en fin de projet (cycle) dans le contexte du stage réalisé. En amont de la certification, le stagiaire fera parvenir à la ligue sport adapté son projet avec l'ensemble des séances réalisées et analysées, ainsi que la séance qui sera certifiée. **La date de la certification doit être programmée 1 mois avant sa réalisation.**

CONVENTION DE STAGE

La convention de stage doit être signée par toutes les parties (structure d'accueil, tuteur de stage, le stagiaire, la ligue Sport Adapté et Trans'Formation), 15 jours avant le début du stage.

ATTENTION : Toute convention non conforme ne sera pas validée et le diplôme ne pourra pas être délivré.

ATTESTATION DE STAGE

Une attestation de la structure d'accueil certifiant la durée et les conditions du stage sera remise à la Ligue Sport Adapté au terme du stage.

[1] Heures indiquées au minimum. Le stage pédagogique doit être terminé **au plus tard 6 mois après le module 2.**